



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 06 décembre 2018

Membres du Conseil Municipal présents : 16

Membres du Conseil Municipal absents excusés ayant donné pouvoir : 7

Membres du Conseil Municipal absents : 2

Votants : 24

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

1. Budget Principal – Décision modificative n° 2 – 2018
2. Anticipation de crédits 2019
3. Subvention au profit de la Maison Familiale Rurale de Semur-en-Auxois
4. Subvention au profit de la Coopérative scolaire de l'école maternelle Roger Vivier
5. Subvention exceptionnelle au profit des communes sinistrées de l'Aude
6. Redevance d'occupation du domaine public 2019 (Ce point est finalement reporté)
7. Autorisation d'acquisition de la propriété cadastrée AA 857 sise au 26 rue du Puits sucré
8. Autorisation de signer un bail à construction pour la propriété cadastrée AA 857 sise au 26 rue du Puits Sucré avec le bailleur social Pierres et Lumières
9. Autorisation de signer un bail à construction pour la propriété communale cadastrée AD 67 sise au 11 grande rue avec le bailleur social Pierres et Lumières
10. Délibération du Conseil Municipal décidant l'incorporation dans le domaine communal des parcelles AK187 et AK188 (issues de la division de la parcelle AK24), AK31, et AK33, voies et parkings hors espaces verts – « *Les Demeures de Marolles* »
11. Approbation et autorisation de signature du bail commercial en l'état de futur achèvement pour les futurs locaux de la Poste
12. Dérogation au repos dominical dans les commerces de détail en 2019
13. CAF – Convention d'objectifs et de financement « ALSH – Accueil adolescents »
14. CAF – Convention d'objectifs et de financement « ASRE – NAP/TAP »
15. Modification de la carte scolaire
16. Mise en place d'un nouveau PEDT et inscription de la commune dans le cadre du Plan Mercredi
17. Service Enfance-Jeunesse : Approbation des tarifs pour le séjour européen 2019
18. Service Enfance-Jeunesse : Approbation des tarifs pour les séjours 2019 hors séjour européen
19. Service Enfance-Jeunesse : Approbation du règlement intérieur d'Atlan 13 Kaz' Ados
20. Service Enfance et Jeunesse - Délibération relative à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public auprès du service Enfance-Jeunesse
21. Engagement de la commune dans le dispositif de service civique et demande d'agrément
22. Personnel communal : Régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel - RIFSEEP – Filière culturelle
23. Personnel communal – adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion
24. Personnel communal – participation financière à la protection sociale complémentaire des agents – risque prévoyance
25. Adhésion au groupement de commandes assurances IARD 2020-2023
26. Convention d'occupation des différentes salles sportives et bâtiments communaux par l'ASDM
27. Convention d'occupation des différentes salles sportives et bâtiments communaux par la MJC

28. Signature d'un contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) autorisant les copies internes professionnelles
29. Cœur d'Essonne Agglomération – approbation du rapport d'activité 2017
30. Cœur d'Essonne Agglomération – approbation des nouveaux statuts
31. Cœur d'Essonne Agglomération – approbation de la convention de participation au service commun « protection des données »
32. Cœur d'Essonne Agglomération – autorisation de signature de la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre de l'entretien de la Halte-Garderie

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE

Affiché dès le 07 décembre 2018

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune après son approbation lors de la séance du Conseil Municipal suivante.

Georges JOUBERT